

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 65 (1985)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les échanges d'électricité entre la Suisse et la France  
**Autor:** Malvy, Martin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887066>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La France et la Suisse ont dû faire face, au début des années 70, à une situation de forte dépendance à l'égard des combustibles importés, en raison de leurs faibles ressources énergétiques naturelles. Pour nos deux pays, le pétrole présentait alors près des 2/3 de l'approvisionnement énergétique et rendait nos économies très vulnérables face à la crise pétrolière imminente.

Pour alléger cette contrainte, il a fallu mener des politiques volontaristes. Cela a permis de réduire nos taux respectifs de dépendance énergétique de plus de quinze points depuis cette date. C'est un bon résultat dont il faut se féliciter. Mais l'effort doit être poursuivi.

Pour sa part la France mène une politique énergétique fondée sur trois grands axes :

- une action de maîtrise de l'énergie, visant à économiser l'énergie et à substituer au fioul des énergies alternatives ;
- le développement de la production nationale d'énergie, essentiellement nucléaire ;
- la diversification des approvisionnements extérieurs, tant en ce qui concerne la nature des énergies importées que l'origine géographique des approvisionnements.

Notre pays est en passe d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé : couvrir en 1990 la moitié de ses besoins énergétiques par une production nationale.

L'électricité est un des principaux leviers de cette politique. Les orientations qui ont été données à Électricité de France visent notamment à développer les usages économiquement performants de l'électricité, en priorité dans l'industrie, et les exportations d'électricité pour valoriser les capacités de production disponibles.

La France a en effet mis en œuvre un important programme nucléaire dont la réussite est reconnue par tous les experts. Les raisons des excellentes performances de notre industrie nucléaire – que relèvent les comparaisons internationales – tiennent notamment à la standardisation des installations qui facilite les contrôles de sûreté et l'exploitation, et contribue à la réduction des délais de construction, autant de facteurs favorables du point de vue des coûts. Les premières tranches du nouveau palier N4 d'environ



*Introduction de M. Martin Malvy, Secrétaire d'État auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.*

1 400 MW ont été engagées. Intégrant les réflexions les plus récentes en matière de sûreté ce palier consacre, de par sa conception entièrement française, la compétence de notre industrie nucléaire.

Notre pays, qui dispose d'un avantage relatif dans le domaine nucléaire, est prêt à en partager le bénéfice avec ses partenaires européens par le biais des exportations d'électricité. Celles-ci doivent permettre par une meilleure gestion de nos systèmes énergétiques, d'alléger le recours aux combustibles fossiles.

Depuis longtemps les producteurs d'électricité ont compris tout l'intérêt qu'ils pouvaient trouver, en termes de sécurité d'alimentation et de réduction des coûts, à l'interconnexion des réseaux et aux échanges d'énergie électrique.

A cet égard, la Suisse est par tradition un partenaire privilégié de la France, compte tenu de la complémentarité de nos systèmes de production et de sa situation géographique qui en fait une véritable plaque tournante des échanges électriques.

Dans le passé notre frontière commune nous a amené à construire ensemble des ouvrages de production hydro-électriques ; plus récemment des électriciens helvétiques ont pris des participations dans des centrales nucléaires françaises, à Fessenheim, Bugey et dernièrement Cattenom.

Les Pouvoirs Publics français sont favorables au développement de ce type de contrats, mutuellement avantageux pour les électriciens qui réduisent ainsi leurs propres coûts de production, et peuvent en faire bénéficier leurs clients respectifs. Ces échanges sont donc profitables à l'économie de nos pays.

Nous avons réduit le rythme d'engagement des tranches nucléaires à deux tranches en 1984 et à une seule tranche en 1985. Pour les prochaines années le nombre de tranches engagées sera fonction de l'évolution de la consommation intérieure, mais aussi de la croissance des exportations d'électricité. A cet égard les résultats enregistrés depuis deux ans montrent à l'évidence l'intérêt de nos partenaires pour notre électricité : le solde net des exportations est en effet passé de 3,8 milliards de KWh en 1982 à près de 25 milliards de KWh en 1984. A l'avenir cette tendance ne peut que se renforcer dans la mesure où l'énergie nucléaire assurera 75 % de notre production d'électricité à l'horizon 1990.

Il faut cependant observer qu'à certaines périodes de l'année la France peut être importateur net d'électricité ; ce fut le cas par exemple au moment de la vague de froid qui a sévi sur toute l'Europe au cours du mois de janvier 1985. Évidemment tous les contrats d'exportation passés avec les électriciens étrangers ont été scrupuleusement respectés, mais nous avons fait appel à des importations de courte durée pour faire face à la pointe de consommation à moindre coût, car tel est l'intérêt bien compris de tous : profiter des différences de coûts de production dans les différents pays pour mettre à la disposition de l'usager final la meilleure énergie au meilleur prix.

Je me félicite des bons résultats obtenus à la suite de la coopération engagée de longue date entre les électriciens de nos deux pays. Toutes les possibilités de renforcer ces liens doivent être recherchées pour le plus grand bénéfice de nos économies.